

Édité le : 06/11/2023 Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

NEROLI HE BIO

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

NEROLI HE BIO

Identification du produit : NEROLI HE BIO code NMHEBIO

Numéro C.A.S : 8016-38-4 ; ; Numéro CAS EINECS : 72968-50-4 Numéro EINECS : 277-143-2

Numéro EC (REACH)

N° enregistrement REACH : Low tonnage exemption <1T/year

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.

N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.

Pour usage industriel seulement.

Usage : Substance parfumante ; substance aromatisante (selon les lots)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SASU DIFFUSIONS AROMATIQUES

558 allée des Parfums

Parc d'activités "Les Hauts de Grasse" 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Tél:+33 (0)4 93 60 82 82 Fax :+33 (0)4 93 60 82 79

Web: www.diffusions-aromatiques.fr Email:contact@diffusions-aromatiques.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence 24h/24 - 7j/7: Numéro ORFILA (INRS):+33 (0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS:

(LégislationCLP)

AH1 Danger par aspiration 1; H304

EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1 EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

FL3 Liquides inflammables 3

SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1A Sensibilisation cutanée 1A



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS:

(LégislationCLP)









Mention d'avertissement : DANGER

AH1 Danger par aspiration 1; H304

EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

FL3 Liquides inflammables 3

SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1A Sensibilisation cutanée 1A

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 - En cas d'ingestion: appeler immediatement un centre antipoison ou un medecin.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux: rincer avec precaution a l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent etre facilement enlevees. continuer a rincer.

P310 - Appeler immediatement un centre antipoison ou un medecin.

P331 - Ne pas faire vomir.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanee: consulter un medecin.

2.3. Autres dangers

- Perturbateurs endocriniens : Aucun composant concerné
- Contient substances pouvant provoquer des allergies : Linalol, beta pinene, Limonene, Acetate linalyle, Trans beta Ocimene, Nerolidol, Trans-nerolidol, Myrcene, Farnesol, Geraniol, alpha-Pinene, Cis beta ocimene, 1-terpinen-4-ol, Caryophyllene beta, Terpinolene, Alpha terpinene

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

3.1. Substances

EINECS# 201-13-4 EINECS# 201-13-4 Deta pinene AH	Numéro d'identification	Substance	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcenta ge %
SS18 H304, H400, H410, H228, H315, H317 CAS# 5989-27-5 ElineCos# 227-813-5 ElineCos# 220-813-5 Eli		Linalol			[30-50]
EINECS# 227-813-5 [MIDEX# 601-096-002 H304, H400, H412, H226, H315, H317 EINECS# 204-016-4 Acetate linalyte EIDZ SCI2 SS1B H319, H315, H317 EINECS# 204-016-4 Acetate linalyte EIDZ SCI2 SS1B H319, H315, H317 EINECS# 204-016-4 H319, H315, H317 EINECS# 205-697-5 H319, H400, H411, H226, H315 EIDZ SCI2 SS1B H319, H400, H411, H226, H315 EINECS# 203-697-5 EIDZ SCI2 SS1B H312, H315, H317 EIDZ SCI2 SS1B H312, H315, H317 EIDZ SCI2 SS1B H319, H400, H410, H317 EIDZ SCI2 SS1B EINECS# 203-373-7 Erraniol EIDZ SCI2 SS1B H319, H400, H410, H317 EIDZ SCI2 SS1B H319, H400, H411, H226, H315 EIDZ SCI2 SS1B H319, H400, H410, H317 EIDZ SCI2 SS1B H319, H315, H317 EIDZ SCI2 SS1B EIDZ SCI2 SS1B H319, H315, H317 EIDZ SCI2 SS1B EIDZ SCI2 SS1B EIDZ SCI2 SS1B EIDZ SCI2 SS1B EIDZ		beta pinene	SS1B H304, H400, H410, H226, H315,		[10-20]
EINECS# 204-116-4	EINECS# 227-813-5	Limonene	SS1B H304, H400, H412, H226, H315,		[10-20]
H304, H400, H411, H226, H315		Acetate linalyle			[10-20]
EINECS# 20-690-6 CAS# 98-55-5 EINECS# 20-690-6 CAS# 105-87-3 CAS# 98-55-5 EINECS# 20-30-41-5 REACH# 900-083-8 CAS# 105-87-3 CAS# 40716-66-3 EINECS# 20-50-54 CAS# 106-87-3 EINECS# 20-50-54 CAS# 40716-66-3 Farnesol EIDE, EHA1, EHC1, SS1B H319, H400, H410, H317 EIDE, EHA1, EHC1, SS1B H319, H400, H410, H317 CAS# 4602-84-0 EIDE, EHA1, EHC3, SCI2, SS1B H319, H400, H410, H315, H317 CAS# 4602-84-0 EINECS# 225-004-1 CAS# 106-24-1 EINECS# 205-377-1 CAS# 106-25-2 EINECS# 203-377-1 CAS# 303-68-8 EINECS# 201-291-9 alpha-Pinene EIDE, SCI2, SS1B H319, H315, H317 CAS# 303-55-4 EINECS# 201-291-9 alpha-Pinene EIDE, SCI2, SS1B H319, H310, H410, H315, H317 ATE (Orale): 500mg/kg ATE (Orale): 500mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 2690mg/kg ATE (Orale): 2690mg/kg ATE (Orale): 2690mg/kg	CAS# 3779-61-1	Trans beta Ocimene			[10-20]
EINECS# 202-680-6		Nerolidol			[5-10]
ENECS# 203-341-5		Alpha terpineol			[5-10]
H319, H400, H410, H317	EINECS# 203-341-5	Geranyl acetate			[1-5]
EINECS# 225-004-1 CAS# 123-35-3 EINECS# 204-622-5 Myrcene AH.1, EDI2, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 H315 CAS# 106-22-1 EINECS# 203-377-1 Geraniol EDI1, SCI2, SS1A H318, H315, H317 CAS# 106-25-2 EINECS# 203-378-7 API (DI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317 CAS# 106-25-2 EINECS# 201-291-9 alpha-Pinene AH.1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B H304, H302, H400, H410, H226, H315, H317 CAS# 338-55-4 EINECS# 201-291-9 Letrpinen-4-ol AH1, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 H304, H400, H411, H226, H315 ATE (Orale): 500mg/kg ATE (Orale): 1300mg/kg ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 1690mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 200mg/kg ATE (Orale): 200mg/kg		Trans-nerolidol			[1-5]
H304, H319, H400, H411, H226, H315 H304, H319, H400, H411, H226, H315 H316, H317 H316, H317 H316, H317 H315, H317 H316, H317 H317 H316, H317 H317 H317 H317 H317 H317 H318 H317 H318 H318, H317 H318 H318, H317 H318 H318, H317 H318 H318, H318 H318, H318, H317 H318, H318 H318, H318, H318, H318 H318, H318, H318, H318, H318 H318, H318		Farnesol			[1-5]
EINECS# 203-377-1 CAS# 106-25-2 EINECS# 203-378-7 Nerol EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317 CAS# 80-56-8 EINECS# 201-291-9 alpha-Pinene AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B H304, H302, H400, H410, H226, H315 CAS# 3338-55-4 EINECS# 222-081-3 CAS# 562-74-3 EINECS# 209-235-5 CAS# 562-74-3 EINECS# 209-235-5 CAS# 586-62-9 EINECS# 201-746-1 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-785-1 AP1, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 H304, H400, H411, H226, H315 ATE (Orale): 500mg/kg ATE (Inhalation): 3mg/L ATE (Orale): 1300mg/kg ATE (Inhalation): 3mg/L EINECS# 209-578-0 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0 EINECS# 209-578-0 CAS# 99-86-5 EINECS# 202-795-1 Indole nat ATD3, ATO4, EDI2, EHC2, FL3, SS1 H304, H302, H319, H411, H226, H317 ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 200mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 200mg/kg ATE		Myrcene	H304, H319, H400, H411, H226,		[1-5]
H319, H315, H317		Geraniol			[1-5]
SCI2, SS1B H304, H400, H410, H226, H315 H317 H302, H309, H317, H336 H304, H302, H309, H319, H315, H317 H304, H302, H319, H316, H317 H304, H309, H319, H319		Nerol			[1-5]
EINECS# 222-081-3 CAS# 562-74-3 EINECS# 209-235-5 1-terpinen-4-ol ATI3, ATO4, EDI2, SCI2, SS1A, STO-SE3-NE H331, H302, H319, H315, H317, H336 CAS# 87-44-5 EINECS# 201-746-1 CAS# 586-62-9 EINECS# 201-746-1 CAS# 586-62-9 EINECS# 202-778-0 AIPha terpinene AH1, ATO4, EDI2, EHC2, FL3, SS1 H304, H302, H319, H411, H226, H317 CAS# 120-72-9 EINECS# 202-420-7 EINECS# 204-420-7 Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) H304, H400, H411, H226, H26, H316 ATE (Dermale): 790mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg		alpha-Pinene	SCI2, SS1B H304, H302, H400, H410, H226,	ATE (Orale) : 500mg/kg	[1-5]
EINECS# 209-235-5 CAS# 87-44-5 EINECS# 201-746-1 CAS# 87-44-5 EINECS# 201-746-1 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0 CAS# 99-86-5 EINECS# 202-795-1 CAS# 120-72-9 EINECS# 204-420-7 CAS# 120-72-9 EINECS# 205-410-5 EINECS# 205-410-5 EINECS# 209-235-5 AH1, SS1B H304, H317 AH1, EHC1, SS1B H304, H400, H410, H317 ATE (Orale): 1300mg/kg ATE (Inhalation): 3 mg/L (CAS# 1811, SS1B H304, H307 AH1, EHC1, SS1B H304, H400, H410, H317 ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Orale): 790mg/kg ATE (Orale): 790mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Inhalation): 0.2mg/L CAS# 106-22-9 Citronellol EDI2, SCI2, SS1B		Cis beta ocimene			[1-5]
EINECS# 201-746-1 CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0 Terpinolene AH1, EHA1, EHC1, SS1B H304, H400, H410, H317 CAS# 99-86-5 EINECS# 202-795-1 Alpha terpinene AH1, ATO4, EDI2, EHC2, FL3, SS1 H304, H302, H319, H411, H226, H317 CAS# 120-72-9 EINECS# 204-420-7 Indole nat ATD3, ATO4, EDI1 H311, H302, H318 ATE (Dermale): 790mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg CAS# 140-29-4 EINECS# 205-410-5 Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) ATE (Dermale): 270mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Inhalation): 0.2mg/L CAS# 106-22-9 Citronellol EDI2, SCI2, SS1B		1-terpinen-4-ol	STO-SE3-NE H331, H302, H319, H315, H317,		[1-5]
EINECS# 209-578-0 CAS# 99-86-5 EINECS# 202-795-1 Alpha terpinene AH1, ATO4, EDI2, EHC2, FL3, SS1 H304, H302, H319, H411, H226, H317 CAS# 120-72-9 EINECS# 204-420-7 Indole nat ATD3, ATO4, EDI1 H311, H302, H318 ATE (Dermale): 790mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg CAS# 140-29-4 EINECS# 205-410-5 Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) ATD3, ATI1, ATO3 H311, H330, H301 ATE (Dermale): 270mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Inhalation): 0.2mg/L CAS# 106-22-9 Citronellol		Caryophyllene beta			[0.1-1]
EINECS# 202-795-1 CAS# 120-72-9 EINECS# 204-420-7 Indole nat ATD3, ATO4, EDI1 H311, H302, H318 ATE (Dermale): 1680mg/kg ATE (Orale): 1680mg/kg ATE (Dermale): 790mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Dermale): 790mg/kg ATE (Orale): 1000mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 260mg/kg ATE (Orale): 270mg/kg ATE (Orale): 270mg/k		Terpinolene			[0.1-1]
EINECS# 204-420-7 CAS# 140-29-4 EINECS# 205-410-5 Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) Benzyl cyanide = phenylacetonitrile (LIMITE IFRA) ATE (Dermale) : 790mg/kg ATE (Orale) : 1000mg/kg ATD3, ATI1, ATO3 H311, H330, H301 ATE (Dermale) : 270mg/kg ATE (Orale) : 260mg/kg ATE (Orale) : 260mg/kg ATE (Inhalation) : 0.2mg/L CAS# 106-22-9 Citronellol EDI2, SCI2, SS1B		Alpha terpinene	H304, H302, H319, H411, H226,	ATE (Orale) : 1680mg/kg	[0.1-1]
EINECS# 205-410-5 (LIMITE IFRA) H311, H330, H301 ATE (Dermale) : 270mg/kg ATE (Orale) : 260mg/kg ATE (Inhalation) : 0.2mg/L CAS# 106-22-9 Citronellol EDI2, SCI2, SS1B		Indole nat			[0.1-1]
				ATE (Orale): 260mg/kg	[0.1-1]
		Citronellol			[0.1-1]

⁻ Perturbateurs endocriniens : Aucun composant concerné



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer immediatemment et abondamment avec de l'eau et du savon les zones infectées. Rincer à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupieres ouvertes, ne pas oublier de retirer les lentilles) puis lavage avec une lotion occulaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Prendre un avis médical immédiatement.

En cas d'inhalation excessive : Transporter la personne à l'air frais et l'y laissser. Contacter immédiatement un médecin.

Commentaire général: En cas de doute, un suivi médical est de la plus grande importance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Selon le type de produit :

- Extincteurs à CO2, poudre sèche ou mousse
- Eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir l'emballage (si nécessaire)

Moyens d'extinction inapropriés :

Jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité: Le produit est peu inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

En cas d'incendie, peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) ou de dioxyde de carbone (CO2). L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

Les intervenants doivent être équipés d'appareils de protection adaptés (respiratoire et combinaison). Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieurs des emballages fermés.

MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau, un nettoyage corporel doit être repecté en cas de contact.
- Eviter de respirer les vapeurs dégagées.
- Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentelle.
- Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel Sé référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.







6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénétre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.
- Nettoyer la superficie avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle
- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locales, de préférence par incinération; les cas de combustions spontanées de linges imbibées de parfums ou d'arômes sont bien connus. Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.
 - 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 de la présente fiche de sécurité le cas échéant.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Porter des EPI adaptés : gants (de préférence en caoutchouc naturel) et un appareil des yeux/du visage.
- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si necessaire à une température aussi basse que possible en évitant au maximum l'accumulation de poussières.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
 - 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons.
 - 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire , de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail (VLEP) : Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.







9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

DUREE DE VIE : 12 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée.

Conditions de conservation : SOUS AZOTE. EN CHAMBRE FROIDE. Conserver dans les emballages

d'origines parfaitement hermétiques. Après ouverture, à contrôler

rapidement.

POINT DE CONGELATION (C°): ND
POINT D'INFLAMMATION: ND
TEMPERATURE D'AUTO IGNITION: ND



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

LIMITES D'EXPLOSION : ND

Apparence : Liquide

Odeur : Sucrée ; florale ; de fleur d'oranger ; légèrement entêtante ; animale

POUVOIR ROTATOIRE (°) : [+1°; +12°]

Indice de réfraction 20°C : [1.460; 1.480]

Densité relative (d20/20) : [0.863; 0.881]

Couleur : Jaune pâle à ambrée

Point éclair : 55°C

Solubilité(s): Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol

Pression de vapeur : ND

Coefficient de partage n-octanol/eau ND

:

POINT DE FUSION : ND
POINT EBULLITION °C : ND
PH : ND

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les sources de chaleur excessive (flamme nue, étincelles...) Ne pas chauffer les récipients fermés. Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible



06/11/2023 Édité le : Revision: LSI 2023-1-CLP du 06/11/2023 NEROLI HE BIO

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter :Éviter le contact avec toute flamme ou étincelle. Eviter les surchauffes et les ravons directs du soleil. Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

a) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Se référer à la rubrique 2, si applicable b) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Se référer à la rubrique 2, si applicable c) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Se référer à la rubrique 2, si applicable d) Mutagénicité sur les cellules germinales : Se référer à la rubrique 2, si applicable e) Cancérogénicité : Se référer à la rubrique 2, si applicable f) Toxicité pour la reproduction : Se référer à la rubrique 2, si applicable

g) Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT)- exposition unique: Se référer à la rubrique 2, si applicable

h) Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT)- exposition répétée : Se référer à la rubrique 2, si applicable Se référer à la rubrique 2, si applicable

i) Danger par aspiration:

j) Toxicité aiguë:

DL50 (CUTANEE) mg/kg: ND

DL50 (DERMAL) (mg/kg): 5.000 LD50 (ORAL) (mg/kg): 5.000

LC50 (inhalatoire): ND

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne :Le produit ne contient pas de substances identifiées comme avant des propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine à une concentration égale ou supérieure à 0,1% (p/p).

11.2.2 Autres informations

SUBSTANCES CMR: ne contient pas de substances CMR (substances cancérogènes,

mutagènes ou toxiques pour la reproduction), catégories 1A, 1B et 2

du règlement (CE) n°1272/2008.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité,pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

BIODEGRADABILITE: ND

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement à une concentration égale ou supérieure à 0,1% (p/p)

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagéres. Ne pas laisser pénétrer dans les

Emballages non nettoyés: Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:





IMDG:





IATA:





14.1. Numéro ONU

ADR: 3082 (Code Tunnel:(E)) IMDG:3082

IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



Édité le : 06/11/2023 NEROLI HE BIO Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EXTRAITS LIQUIDES)

IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EXTRAITS

LIQUIDES)

IATA :MATÍÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EXTRAITS LIQUIDES)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 9 (ENV) IMDG:9 (ENV) IATA:9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III IMDG:III IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG: matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Valeur ICPE: 4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané

H302 Nocif en cas d'ingestion

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 Provoque des lésions oculaires graves
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux



Édité le :	06/11/2023	NEROLI HE BIO	Revision : LSI_2023-1-CLP du 06/11/2023
H330	Mortel par inhalation		
H331	Toxique par inhalatior	n	
H336	Peut provoquer somn	olence ou des vertiges	
H400	Très toxique pour les	organismes aquatiques	
H410	Très toxique pour les	organismes aquatiques, entraîne des	s effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les orga	nismes aquatiques, entraîne des effe	ets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organis	smes aquatiques, entraîne des effets	néfastes à long terme

Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service TSCA: Toxic Substances Control Act

EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances

GHS Global Harmonized System

CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures

ADR: Agreement Dangerous goods by Road IMDG: International Maritime Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Réglement 1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, (modification par le réglement 2015/830, 2020/878 (annexe II du REACH), amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Réglement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Réglement de la Commision (EC) n°1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE, et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE et selon le Règlement 453/2010/CE du 20 mai 2010.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellements encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

Les indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

DATE DE REVISION : 06/11/2023